

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 93-0004/PR/FIN instituant une commission chargée du contrôle des comptes du Trésor National

n° 93-0004/PR/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication  
3 janvier 1993

Numéro JO  
n° 1 du 16/01/1993

Date du numéro  
16 janvier 1993

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** les lois constitutionnelles n° LR/77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

**VU** l'ordonnance n° LR/77-008 en date du 30 juin 1977

**VU** le décret n°90-128/PRE du 25 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

**VU** la loi n°48/AN/83 1ère L du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

**VU** l'Arrêté n°1634/SC/CG du 23 Octobre 1963 portant règlement sur la comptabilité publique

**VU** le décret du 13 octobre 1992 portant nomination du directeur par intérim du Trésor et de la Comptabilité Publique de la République de Djibouti

Sur proposition du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du

## TEXTE INTÉGRAL

### ARTICLE 1ER

Il est créé une commission chargée du contrôle des comptes du Trésor National à l'occasion du changement de titulaire dans la fonction du Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique.

### ARTICLE 2

Cette commission est composée comme suit : Président – Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale de Djibouti ou son représentant. Membres – Monsieur le Directeur des Finances – Monsieur Dejean de la Batie, Conseiller du Ministre des Finances – Monsieur le Chef du Service des Contributions Directes

### ARTICLE 3

La commission devra rendre un rapport au Ministre des Finances sur la situation des comptes du Trésor National préalablement à l'installation du nouveau Trésorier dans ses fonctions fixées au 2 janvier 1993.

---

### ARTICLE 4

Le Premier Ministre et le Ministre des Finances et de l'Économie Nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

---

---

**POUR LE PRESIDENT ET PAR ORDRE LE DIRECTEUR DE CABINET ISMAEL GUEDE HARRED**